



Conseil de la Ville

Règlement RV-2022-21-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par la création des zones M1600 et C1671 à même une partie de la zone C1601, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. Grille des spécifications applicable à la zone M1600

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone M1600 jointe au présent règlement en Annexe B.

3. Grille des spécifications applicable à la zone C1671

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone C1671 jointe au présent règlement en Annexe C.

Adopté le 24 mai 2022

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 30 JUIN 2022